

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Lutte contre la fragmentation des habitats, levée des obstacles identifiés et augmentation des surfaces strictement protégées (réseaux écologiques : trames verte, bleue, noire)

N° action : 8

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec les fiches 6, 7, 9, 13 et 25.

- Contexte :

La dégradation des milieux au cours des dernières décennies a provoqué une fragmentation des habitats et des populations d'espèces, d'où la nécessité de les reconnecter entre eux, mais aussi d'établir une connexion entre les sites existants et entre les zones les plus riches en biodiversité. Afin d'avoir une meilleure vision de notre territoire, la cartographie du réseau écologique est nécessaire au bon déroulement de nos actions futures.

Le réseau écologique est "l'ensemble des habitats susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces végétales et animales, dans le respect de leurs exigences vitales, et permettant d'assurer leur survie à long terme".

Il comprend trois types de zones :

ZONES CENTRALES : elles regroupent des milieux présentant un grand intérêt biologique, où toutes les actions menées devraient l'être en faveur de la conservation de la nature.

ZONES DE DÉVELOPPEMENT : elles regroupent des milieux présentant un intérêt biologique moindre que les précédents, mais avec toutefois un bon potentiel écologique, valorisé par une gestion adéquate.

ZONES DE LIAISON : ce sont des milieux de faibles surfaces ou présentant un caractère linéaire dans le paysage. Ces zones sont, avant toute chose, des habitats pour de très nombreuses espèces sauvages indigènes et forment le maillage écologique du territoire. Leur nombre, leur qualité et leur continuité sont déterminants pour réaliser de véritables liaisons écologiques entre les zones centrales et de développement, ce qui permet le brassage génétique des populations.

En se dotant d'une cartographie fine du réseau écologique de son territoire, prenant en compte la trame verte, bleue et noire, le Parc national de la Vallée de la Semois disposera d'une connaissance précise de son territoire, de ses atouts et de ses faiblesses. Cet outil lui permettra d'être plus efficace dans toutes ses futures actions, tant en lui fournissant une localisation exacte de l'emplacement des actions à mener que sur les points de vigilance. La

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

cartographie fine du réseau écologique permettra également l'identification des points de conflits et des obstacles au déplacement des espèces.

Il est également important de noter que la vallée de la Semois dispose d'un réseau d'aires strictement protégées bien en deçà de son potentiel. Dès lors, il est important de veiller à compléter ce réseau, mais aussi à créer de l'interconnexion entre ces espaces en se basant sur le réseau écologique.

- Objectifs :

Phase n°1 :

Créer un outil d'aide à la décision permettant d'évaluer à un instant T la connectivité des différents habitats, favorisant une meilleure prise de décision dans la localisation des actions à mettre en place. Cet outil sera utile pour limiter l'impact des futurs projets qui seront amenés à se développer sur le territoire, mais il sera également très utile pour localiser les emplacements où les efforts de préservation et de restauration devront être accentués.

Phase n°2 :

1. Assurer la coordination et soutenir le développement et l'interconnexion de ces aires protégées.
2. Identifier les compléments à apporter au réseau en vue d'assurer une protection cohérente des milieux et des espèces phares de la vallée de la Semois
3. Agrandir les zones strictement protégées existantes sur la zone du projet et en créer des nouvelles pour densifier le réseau d'espaces protégés interconnectés

- Méthodologie (déroulé, approche, moyens utilisés) :

Phase n°1 :

Sur base des travaux initiés par la Région wallonne, la cartographie fine du réseau écologique sera établie sur le territoire du PNVS et ses alentours, afin de permettre une meilleure identification des sites à préserver et des espaces à restaurer.

Cette étude sera menée sur les différents milieux regroupés en "trame" et "sous-trame" permettant de localiser finement les lieux où des efforts de restauration seront nécessaires pour la pérennisation de certains habitats ou de certaines espèces. Ce travail permettra également de servir de base à l'étude du déplacement des espèces animales et végétales via l'analyse de la perméabilité de ces milieux et à l'identification des obstacles au déplacement des espèces.

- 1- Développement de la méthodologie d'analyse : basé sur les travaux de la Région wallonne,
- 2- Compilation des données : recueil des données existantes et recueil de données sur le terrain,
- 3- Création de l'outil : mise en œuvre de la méthodologie et création de l'outil cartographique,
- 4- Diffusion : mise à disposition de l'outil aux communes, aux gestionnaires d'espaces naturels
- 5- Mise à jour des données et de l'outil

Phase n°2 :

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Cette phase est dépendante des recueils de données et des compléments d'inventaires mis en œuvre dans les autres fiches d'actions du PNVS. Mais également des travaux initiés dans la phase n°1.

Action 1 : Démarchage

Action 2 : Convention et plans de gestion sur les terrains identifiés

Action 3 : Restauration d'habitats - Activation des mesures du PWDR

(Action 4 : Mise sous statut de réserve naturelle)

- Localisation :

Phase n°1 :

Sur le territoire du PNVS et sur ses abords,

Phase n°2 :

Dans les zones identifiées comme prioritaires suite aux inventaires scientifiques préalables

- Public(s) ciblé(s) :

Communes, gestionnaires d'espaces naturels, porteurs de projet